

Le Jeu-concours PITO MA

COMMENT PARTICIPER ?

A PROPOS

Dans le cadre du lancement du 10ème album de Pito, la maison d'édition Au vent des îles organise, en partenariat avec, Air Tahiti Nui, La Dépêche de Tahiti et Polynésie 1ère, le jeu-concours , du 15 septembre au 30 septembre inclus.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le Jeu est ouvert à tous.

LE PRINCIPE DU JEU

Au vent des îles lance un grand concours de scénario de Bande dessinée, dans le cadre de la sortie du 10ème album de PITO MA.

Le public aura a sa disposition une planche de dessin de Pito ma avec des bulles vierge. Les participants devront inventer un scénario attaché à cette planche et ainsi remplir les bulles et les renvoyer aux éditions Au vent des îles par mail à pitoma@auventdesiles.pf ou par voie postale Au vent des îles, BP 5670, 98716 Pirae

Les participants pourront télécharger la planche aux bulles vierge sur le site : www.auventdesiles.pf

Un jury composé de Marotea, Gotz, d'un représentant d'Air Tahiti Nui, d'un représentant de la Dépêche et d'un représentant de Polynésie Première désigneront les 3 meilleures planches.

LES LOTS À GAGNER

Dotations :

1er prix : un Billet d'avion ATN Papeete-Auckland et une collection de Pito Ma

2ème prix : Une collection de Pito Ma

3ème prix : l'album Pito Ma 10

Les 3 gagnants seront publiés dans les pages de la Dépêche

Le Jeu-concours PITO MA

LE RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

Les éditions Au vent des îles lancent un grand concours de scénario de Bande dessinée, dans le cadre de la sortie du 10ème album de PITO MA.

Le public aura a sa disposition une planche de dessin de Pito ma avec des bulles vierges. Les participants devront inventer un scénario attaché à cette planche et ainsi remplir les bulles et renvoyer leur planche aux éditions Au vent des îles par mail à pitoma@auventdesiles.pf avant le **30 septembre** ou par voie postale BP 5670, Pirae, 98716 TAHITI, avant le 26 septembre.

Les participants pourront télécharger la planche aux bulles vierge sur le site : www.auventdesiles.pf
Et sur les sites : www.ladepeche.pf et www.polynesie.la1ere.fr

Un jury composé de Marotea, Gotz, d'un représentant d'Air Tahiti Nui, d'un représentant de la Dépêche et d'un représentant de Polynésie Première désigneront les 3 meilleures planches.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

Le Concours est ouvert aux personnes physiques résidant en Polynésie française - ci-après désignées « les Participants ».

Toutes les personnes ayant participé directement à l'organisation du Jeu, seront exclues du concours.

Chaque participant ne pourra envoyer qu'une seule planche.

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non respect de ces conditions entraîne la nullité de la participation.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Les participants devront :

1 / télécharger la planche Pito Ma aux bulles vierges, sur les sites : www.auventdesiles.pf,

Ou

venez chez au vent des îles la retirer directement. Au Vent des îles, Fare ute, en face de Renault Minute

2/ remplir la planche et le bulletin de participation

3/ les renvoyer par mail à pitoma@auventdesiles.pf avant le 30 septembre ou par voie postale à Au Vent des îles BP 5670, Pirae, 98716 TAHITI avant le 26 septembre

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Un jury composé de Marotea, Gotz, d'un représentant d'Air Tahiti Nui, d'un représentant de la Dépêche et d'un représentant de Polynésie Première désigneront les 3 meilleures planches.

ARTICLE 5 : DOTATION ET REMISE DES PRIX

Le Palmarès sera annoncé Samedi 4 octobre sur le facebook : Au vent des îles, sur le site de Polynésie 1ère et sur le site de la Dépêche. Les trois planches gagnantes seront publiées dans la Dépêche de Tahiti du Samedi 4 octobre. Et la remise des prix se fera

Dotations :

1er prix : un Billet d'avion ATN pour Auckland et une collection de Pito Ma

2ème prix : Une collection de Pito Ma

3ème prix : l'album Pito Ma 10

ARTICLE 6 : AUTORISATION

Les participants du Jeu autorisent Au vent des îles à publier leurs noms et prénoms, sur le Face Book Au vent des îles ainsi que dans la Dépêche et sur Facebook

ARTICLE 7 : LIMITES DE RESPONSABILITES ET CAS DE FORCE MAJEURE

Au vent des îles se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de reporter, de suspendre le Jeu, ou de modifier les conditions et les dates d'annonce de palmarès, si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans engager sa responsabilité et sans qu'une quelconque indemnité ne puisse être réclamée par les Participants. Au vent des îles décline toutes responsabilités pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des lots attribués aux gagnants et du fait de leur utilisation. La responsabilité de Au vent des îles ne pourra être recherchée si l'exécution du présent règlement est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les catastrophes naturelles, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur à Au vent des îles, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable, qui empêche Au vent des îles d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent règlement à sa charge.

ARTICLE 8 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les données de quelque nature qu'elles soient, et notamment les textes, graphismes, logos, icônes, images, créations graphiques, marques figurant sur les supports de communication du Concours sont nécessairement protégées par le droit d'auteur, le droit des marques et tous autres droits de propriété intellectuelle, et appartiennent à Au vent des îles ou à des tiers ayant autorisé Au vent des îles à les exploiter.

Le participant s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de Au vent des îles, tout ou partie des contenus visés dans le présent article.

ARTICLE 9 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations personnelles des Participants requises pour les besoins du Jeu-concours telles que le nom et prénom, la date de naissance, le numéro de téléphone et l'email, sont collectées et utilisées afin d'exécuter un service conforme aux attentes des Participants, de les contacter en cas de gain et de conserver une trace des échanges et transactions. Ces informations seront utilisées pour la réalisation de statistiques en interne et ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qui peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée à Au vent des îles BP 5670 Pirae. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION ET INTERPRETATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courrier à Au vent des îles à l'adresse suivante : BP 5670 Pirae – Polynésie française.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent, à condition que la personne en ait fait explicitement la demande dans le courrier par lequel elle demande l'envoi du règlement.

ARTICLE 11 : LITIGES

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse de Au vent des îles : BP 5670 Pirae – Polynésie française, et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu-concours.